

Publié le 10 juillet 2008

Nice : un Min en transit

La Sominice a en charge le marché d'intérêt national (Min) de Nice, fleurs et alimentaire. La concession du site municipal venant à échéance, la Sem réfléchit à une installation future qui devrait répondre concrètement aux exigences environnementales pour faire de la Sominice un exemple en matière de Min.



Le site de 26 hectares sur lequel la Sominice est installée est réparti entre les activités des fleuristes et accessoires sur 12 ha et l'alimentaire sur les 14 autres. Essentiellement construites en 1965, les installations désuètes compliquent la gestion. Pourtant le chiffre d'affaires de la Sem augmente avec régularité chaque année, évoluant de 3,6 M€ en 2002 à 4,18 en 2007. Cela est dû à une politique de nouveaux débouchés.

Chaque parcelle ou salle inoccupée du Min est systématiquement mise à la location. La Sominice s'est ouverte avec succès à l'organisation de manifestations : location de terrain pure ou organisation clé en main, lancements d'automobiles des marques les plus prestigieuses, cirques, rallyes, brocantes... La situation du site joue en faveur de la Sem, idéalement au carrefour du réseau ferroviaire, de l'autoroute et de l'aéroport. Mais la concession arrive à terme en juillet 2010. Le déménagement est programmé.

En matière d'agrandissement, de mises aux normes, tout a été fait », déclare Joseph Calza, président du Min de Nice, « On ne peut pas faire de gros investissements ». Alors une stratégie de développement durable vient d'être mise en place, aidée par l'Ademe et les collectivités, prémice des enjeux du futur Min.

Début 2007, un ambassadeur du tri a organisé la collecte des déchets en 500 containers, de trois couleurs, attribués à chaque société, avec une signalétique adaptée. Les containers de verre sont proches des quatre restaurants du site. Les encombrants sont répartis entre ferraille, bois, piles,

batteries et autres dans un site fermé. Tous les mois, un bilan est dressé de ce qui a été récupéré en tri sélectif. 500 tonnes ont été recyclées en 2007, soit 1/3 des déchets et un recul de 6 % des dépenses de traitement des déchets a été observé. Les usagers du Min qui jettent leurs détritrus sont passibles d'un conseil de discipline et d'une amende du montant du coût de la collecte et du recyclage.

Enfin, depuis mai dernier, douze « Vélomin » sont à la disposition des usagers et des employés de la Sem pour se déplacer sur le site.

Par Marie-Anne RAMAZZINA